



Pêcheurs-plaisanciers. La taille du bar fait débat



L'association a eu 86 adhérents en 2013 (88 en 2012). Une trentaine d'entre eux participaient à l'assemblée générale du 15 novembre.

L'Association des pêcheurs-plaisanciers présidée par Ange Brochard tenait son assemblée générale vendredi 15 novembre. Une trentaine d'adhérents sur 86 y participaient. Le rapport financier présenté par Jean-Paul Bougault indique un excédent en 2013 de 267 €.

L'association est chargée depuis 2012 (arrêté municipal du 11 décembre 2012), par la mairie, de la gestion de Port-en-Dro. « 48 emplacements ont été attribués sur la cinquantaine d'emplacements potentiels si les bateaux étaient mieux rangés. Les bateaux ventouses qui ne sortent pas devraient être relégués au fond », observe le président.

Le débat aura essentiellement porté sur l'augmentation jugée excessive, de la taille des bars que les pêcheurs-plaisanciers ont le droit de pêcher. « La taille du bar fixée par la **FNPPSF** (Fédération nationale des pêcheurs-plaisanciers et sportifs de France) est passée de 36 à 42 cm alors que les professionnels ont le droit de pêcher des bars de 36 cm ». Il a été décidé de proposer au comité 56 de la FNPPSF une augmentation graduelle, portant de 36 à 38 cm la taille du bar autorisé.

À défaut, il a été convenu de différer le versement de la quote-part (12 €) de cotisation (30 €) au profit de la Fédération.